

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2017
Dossier communiqué le	:	30 juin 2017
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	16 octobre 2017

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le Fonds intercommunal, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe annuelle dotée de Fr. 1'000'000.- à cette fin.

A titre d'exemple, en 2016, grâce au Fonds intercommunal, les communes ont bénéficié de subventions les aidant à financer les événements culturels suivants qu'elles soutiennent largement :

• Antigél 2016 (2 ^{ème} tranche 2016) :	Fr.	200'000.-
• Antigél 2017 (1 ^{ère} tranche 2017) :	Fr.	200'000.-
• Assemblage'S :	Fr.	10'000.-
• Jouez, je suis à vous :	Fr.	40'000.-
• Médiation culturelle Grand Genève :	Fr.	21'000.-
• Accès des jeunes à la culture :	Fr.	170'000.-
• Jazz sur la Plage :	Fr.	10'000.-
• Festival Petit Black Movie :	Fr.	13'200.-
• Les Créatives 2016 :	Fr.	60'000.-
• La Bâtie 2016 :	Fr.	200'000.-
• Groove and Move :	Fr.	30'000.-
• Fête de la danse :	Fr.	30'000.-
• Cinéma et droits humains:	Fr.	11'500.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2017, de maintenir l'enveloppe culturelle au même niveau que lors de l'exercice précédent, soit de Fr. 1'000'000.-.
